

**Notice générale d'informations aux familles - session 2022**  
**Admission dans l'enseignement public ou privé sous contrat des élèves issus**  
**de l'enseignement privé hors contrat ou instruits dans la famille**

**Demande d'admission en seconde générale et technologique ou professionnelle  
ou en première année de CAP (centres d'examen en collège)**

Procédure	Dates	Observations
<b>Inscription à l'examen</b>	<b>Jusqu'au vendredi 15 avril 2022 inclus</b>	Les familles effectuent leur candidature en ligne à l'adresse suivante : <a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/examen-public06">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/examen-public06</a> et téléchargent leurs pièces justificatives.
<b>Examen d'entrée</b>	<b>Mercredi 18 mai 2022</b>	Les convocations sont envoyées par mail. L'examen comporte : - une épreuve de français (2h) - une épreuve de mathématiques (2h)
<b>Résultats</b>	<b>Vendredi 3 juin 2022</b>	Les notifications des résultats et de l'orientation sont par mail aux familles.
<b>Affectation</b>	<b>Vendredi 10 juin 2022</b> dernier délai	<b>Elèves admis en lycée</b> : les familles adressent la fiche de demande d'affectation à l'entrée en lycée palier 3 <sup>e</sup> à la DSDEN - DEAE 1 avant le jeudi 10 juin 2021 dernier délai.
	<b>A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022</b>	Le lycée d'accueil informe les familles des résultats de l'affectation en 2 <sup>de</sup> générale, technologique, ou professionnelle et les familles procèdent à l'inscription de leur enfant dans les délais prévus.  <b>Elèves redoublant en 3<sup>ème</sup></b> : les familles prennent directement contact avec le collège de secteur pour procéder à l'inscription.

**Demande d'admission en première ou terminale générale et technologique  
(centres d'examen en lycée)**

Procédure	Dates	Observations
<b>Inscription à l'examen</b>	<b>Lundi 25 avril 2022</b> dernier délai	Les familles adressent le dossier de candidature et les pièces justificatives au lycée public de secteur ou au lycée offrant la série technologique demandée.
<b>Examen d'entrée</b>	<b>Courant mai 2022</b>	Le lycée organise l'examen, en fonction des enseignements de la voie ou de la série demandée dans la fiche de candidature.
<b>Résultats et affectation</b>	<b>Début juin 2022</b>  <b>Vendredi 10 juin 2022</b> dernier délai  <b>Vendredi 24 juin 2022</b> dernier délai	Les lycées adressent les résultats aux familles et à la DSDEN. Une orientation sera proposée par les établissements en fonction des notes obtenues et de l'âge de l'élève. - <b>en 1<sup>re</sup> générale ou terminale générale et technologique</b> Les familles procèdent à l'inscription de leur enfant directement auprès de l'établissement dans les délais prévus. - <b>en 1<sup>re</sup> technologique ou autre niveau (2<sup>de</sup> GT, 2<sup>de</sup> pro...)</b> Les familles doivent retourner la fiche de demande d'affectation à l'entrée en lycée palier 2 <sup>de</sup> à la DSDEN - DEAE 1 à l'adresse suivante : <a href="mailto:examen.public06@ac-nice.fr">examen.public06@ac-nice.fr</a>

**Pour toute information, vous pouvez aussi consulter le site internet de la DSDEN :**

<https://www.ac-nice.fr/inscription-au-lycee-121861#entree-lycee-ecole-privee-hors-contrat-instruction-famille-etranger>